

Agent de Loisirs

Titre Professionnel de niveau 3

(Cette certification, totale ou partielle est également accessible dans le cadre de la formation tout au long de sa vie et de la Validation des Acquis de l'Expérience)
Référence du titre : RNCP229 Code NSF : 334t : Réception, hébergement, service de restauration, accompagnement Code ROME : GI205



Prérequis

- Avoir plus de 16 ans
- Pour les bénéficiaires de la RQTH, une orientation professionnelle délivrée par la CDAPH. Niveau de fin d'étude de 1er cycle collèges ou lycées, savoirs de la langue française (lecture, écrit et compréhension), des mathématiques et de l'informatique
- Un projet professionnel dans le loisir, le tourisme
- De l'ouverture d'esprit, de l'adaptabilité, le sens du travail en équipe, de la réactivité, une bonne stabilité émotionnelle et de l'amabilité.
- Le plus : savoir effectuer les gestes d'urgence et de secours.

A noter : À la fin de la période préparatoire, l'équipe pluridisciplinaire valide ou non l'accès en période qualifiante. Cette période permet aussi de s'orienter (à l'ESRP ou dans un autre centre) sur d'autres formations de l'animation

Durée



Préparatoire 6 mois
Qualifiante 6 mois

Effectifs



15 personnes

Tarifs

Parcours et hébergement pris en charge par l'assurance maladie sur orientation CDAPH. Sur devis pour les autres publics ou pour des modules adaptés.

Objectifs

- Se qualifier à un métier !
- Retourner rapidement à l'emploi
- Bénéficier d'un parcours de réadaptation professionnelle avec un accompagnement adapté à ses besoins

Descriptif du métier

L'agent de loisirs accompagne les clients tout au long de leurs visites. Il accueille, informe et oriente les visiteurs dans une entreprise de loisirs. Il les prend en charge lors des files d'attente et participe au fonctionnement des attractions, spectacles ou animations événementielles. Il vend des produits boutique (produits souvenir, produits culturels...) ainsi que des produits de restauration légère. Il peut s'occuper de la billetterie et de la distribution du programme.

Il exerce son emploi en présence du public, au sein d'une équipe sous la responsabilité d'un hiérarchique. Il est en lien avec le personnel de sécurité et les opérateurs d'attractions et se conforme aux règles de sécurité. Il peut travailler parfois en hauteur avec port d'équipements de protection. L'emploi s'exerce sur le site de loisirs. Une tenue vestimentaire spécifique peut être imposée. Il est en station debout en présence du public, dans un environnement sonore. Il s'exprime en français, ou, le plus souvent en anglais.

Les entreprises de loisirs peuvent être ouvertes tout au long de l'année ou de manière saisonnière. La durée de travail peut être répartie de manière égale ou inégale, y compris les week-ends et jours fériés.

L'agent de loisirs contribue à l'image de l'entreprise par son comportement et sa présentation. Il adhère aux engagements de l'entreprise (développement durable, non-discrimination...).

Emplois et débouchés

L'agent de loisirs peut exercer son métier dans des structures variées. Il peut travailler dans un parc de loisirs, d'attractions, à thèmes, ludo-éducatif ou animalier mais également dans des salles de jeux et salles de spectacle. .

Agent de Loisirs

Titre Professionnel de niveau 3

(Cette certification, totale ou partielle est également accessible dans le cadre de la formation tout au long de sa vie et de la Validation des Acquis de l'Expérience)
Référence du titre : RNCP229 Code NSF : 334t : Réception, hébergement, service de restauration, accompagnement Code ROME : G1205

Objectifs et contenus

Période préparatoire

Voir fiche préparatoire aux métiers de l'animation

Partie certifiante

Accompagner un public sur un site de loisirs
Accueillir, informer et orienter les visiteurs sur un site de loisirs.

- Promouvoir des attractions, spectacles, animations, et événements auprès d'un public.
- Contribuer au bon déroulement des attractions, spectacles, animations et événements.

Participer à l'activité boutique sur un site de loisirs

- Contribuer à la gestion d'un point de vente.
- Vendre des produits boutique.

Participer à l'activité restauration légère sur un site de loisirs

- Contribuer à la production sur les points de vente en restauration légère.
- Vendre une gamme de produits en restauration légère.

Compétences transversales de l'emploi (le cas échéant) :

- Appliquer les règles d'hygiène, de santé et de sécurité dans un établissement de tourisme et loisirs.
- Mobiliser un comportement orienté client et une posture de service en tourisme.

4 semaines en entreprise

Evaluation et modalités d'obtention du Titre

A l'issue de chaque activité, une évaluation en cours de formation est réalisée.

À l'issue du parcours de formation, le candidat est évalué par un jury de professionnels. En cas de non obtention du Titre, le jury peut attribuer un ou plusieurs Certificat(s) de Compétences Professionnelles (CCP) qui composent ce dernier.

Sous condition que le titre soit maintenu par le Ministère chargé de l'Emploi, le candidat dispose de 3 à 5 ans, à partir de l'obtention du premier CCP pour capitaliser tous les CCP et repasser son Titre.

Formateurs et accompagnements



Formation assurée par une équipe de professionnels (formateurs et Conseillers en Insertion Professionnelle, spécialisés dans l'accompagnement des publics en situation de handicap), ayant une expérience professionnelle et technique dans le domaine et titulaire d'un diplôme de la spécialité.

Nos spécificités pédagogiques

Des supports pédagogiques spécifiques :

- Le service d'animation existant sur le site de formation
- Le dispositif d'animations « Ateliers du Mercredi » de l'établissement
- Le Groupe d'Entraide Mutuelle de Montluçon
- Le réseau des professionnels de l'établissement

Nos +, des modules transverses



Compétences clefs



Insertion professionnelle



Activités physiques adaptées



Louroux-Hodement
03190 HAUT-BOCAGE



04 70 06 80 55



admission@crplamothe.com

www.crplamothe.com

SIRET : 835 086 240 00016 N° d'activité 84030368103

